

Arrêté du Maire

N° : 25/295 MB (AM)

Objet : Fermeture temporaire de la route de La Verne à Méaudre

Le Maire de la Commune d'Autrans-Méaudre en Vercors (Isère)

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6,

Vu le code de la route, et notamment les articles R 110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-18 et R 411-25 à R411-28,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le décret n° 86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police du maire en matière de circulation routière modifiant certaines dispositions du Code de la route,

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation des routes,

Considérant qu'en raison de travaux réalisés par Eiffage Infrastructure sur le pont du Moulin route de la Verne à Méaudre et ainsi garantir la sécurité des personnes, il y a lieu de réglementer la circulation sur la commune déléguée d'Autrans-Méaudre en Vercors,

ARRÊTÉ

Article 1 :

- La route de la Verne à Méaudre sera barrée et la circulation interdite du lundi 04 août 2025 au vendredi 03 octobre 2025.

Article 2 : Ces interdictions feront l'objet d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur mise en place par Eiffage Infrastructure. L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée de la livraison.

Article 3 : Toute infraction constatée au présent arrêté sera sanctionnée conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à la gendarmerie de Villard de Lans.

Article 6 : La gendarmerie, la police municipale, tout agent de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché aux emplacements habituels.

Autrans-Méaudre en Vercors, le 31 juillet 2025

Déléguée aux finances, à l'administration
générale et aux ressources humaines

Maryse NIVON

